

Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégories 3.11 et 3.12

Numéro de la demande : 2011-1656

Demande : Nouvelles étiquettes ou modifications des étiquettes d'un produit –

nouveaux organismes nuisibles, nouveau site ou nouvelle culture

hôte

Produit : Herbicide Banvel II

Numéro d'homologation: 23957

Matières actives (m. a.): Dicamba (présent sous forme d'acide, de sel aminique, d'ester,

de sel de potassium) (DIC)

Numéro de document de l'ARLA: 2355034

Contexte:

L'herbicide Banvel II est utilisé pour la suppression des mauvaises herbes à feuilles larges dans plusieurs cultures et emplacements. Il est homologué pour être appliqué en postlevée à une dose de 230 à 290 mL/ha seul ou dans des mélanges en cuve sur le blé de printemps, l'orge de printemps, le blé d'hiver, l'avoine et le seigle de printemps pour la suppression des mauvaises herbes à feuilles larges. Dans le maïs de grandes cultures, l'herbicide Banvel II peut être appliqué en prélevée ou en postlevée dans la fourchette de doses de 290 mL/ha à 1,25 L/ha, avec des doses spécifiques en fonction du calendrier, de la région ou si l'herbicide Banvel II est appliqué seul ou dans divers mélanges en cuve. L'herbicide Banvel II en mélange en cuve avec le glyphosate peut être appliqué dans les sols à travail réduit du sol avant les semailles sur les cultures mentionnées ci-dessus ou il peut être appliqué sur des terres en jachère à travail réduit du sol dans un mélange en cuve avec de l'amine 2,4-D, de l'ester 2,4-D ou du glyphosate. L'herbicide Banvel II peut également être appliqué sur la jachère, les prés, les terrains de parcours, les zones non cultivées, le bleuet nain et dans la production des semences de plusieurs cultures de graminées. Pour obtenir des détails précis concernant les utilisations, les doses et les méthodes d'application, les mises en garde, les restrictions et le port d'équipement de protection individuelle, veuillez consulter l'étiquette du produit.

Objet de la demande

La présente demande vise à modifier l'homologation de l'herbicide Banvel II qui contient 480 g é.a./L de dicamba, présent sous forme de sel de diglycolamine, afin d'y inclure son utilisation seul ou en mélange en cuve avec l'herbicide liquide Roundup WeatherMax avec la technologie Transorb 2, qui contient 540 g é.a./L de glyphosate (numéro d'homologation 27487), sur le soja tolérant au dicamba et au glyphosate, c.-à-d. les variétés désignées par le nom de « soja RoundUp Ready 2 Xtend ».





Aucune évaluation des propriétés chimiques n'est requise pour la présente demande.

Évaluations sanitaires

Le poids de la preuve laisse entendre que les métabolites de dicamba d'acide dichlorosalicylique et d'acide dichlorogentisique étaient également ou moins toxiques que le dicamba, d'après les résultats des essais de toxicité. Les paramètres de l'évaluation du risque par le régime alimentaire établis concernant le dicamba (PRVD 2007-05 – *L'utilisation du dicamba dans les sites agricoles et industriels*) protègeront les métabolites d'acide dichlorosalicylique et d'acide dichlorogentisique.

Aucune donnée sur les propriétés chimiques des résidus n'a été présentée pour appuyer l'utilisation de l'herbicide Banvel II sur le soja RoundUp Ready 2 Xtend. Les données sur les résidus étudiées auparavant ont été réévaluées pour cette demande. Le mode d'emploi de l'herbicide Banvel II appliqué seul ou en mélange en cuve avec le glyphosate sur le soja RoundUp Ready 2 Xtend est identique lorsqu'on le compare aux instructions approuvées figurant sur l'étiquette du produit M1691 Herbicide. L'exposition aux résidus de dicamba dans les aliments et l'eau potable après l'utilisation de l'herbicide Banvel II sur le soja RoundUp Ready 2 Xtend ne présentera de risque inacceptable pour aucun sous-groupe de la population, y compris les nourrissons, les enfants, les adultes et les personnes âgées.

L'herbicide Banvel II destiné à être utilisé sur le soja tolérant au dicamba est une extension du profil d'emploi. Cependant, l'exposition potentielle des préposés au mélange, au chargement et à l'application, ainsi que des travailleurs qui retournent sur les lieux du traitement ne devrait pas entraîner de risque préoccupant, pourvu que tous les énoncés et toutes les mises en garde figurant sur l'étiquette soient suivis et que les travailleurs portent l'équipement de protection personnelle qu'il y est indiqué de porter.

Évaluation environnementale

L'extension du profil d'emploi de l'herbicide Banvel II, pour y inclure le soja RoundUp Ready 2 Yield et tolérant au dicamba, correspond au profil d'emploi actuellement homologué et à la dose maximale d'application par saison. Ainsi, l'exposition des organismes non visés dans l'environnement ne devrait pas augmenter. Les zones tampons ont été calculées pour le soja afin de les inclure dans le tableau des zones tampons de l'herbicide Banvel II actuellement homologué. La zone tampon des habitats terrestres mesure 4 mètres tandis que la zone tampon en milieu aquatique mesure 1 mètre pour les plans d'eau dont la profondeur est supérieure à 1 mètre.

Évaluation de la valeur

L'utilisation proposée de l'herbicide Banvel II appliqué seul ou en mélange en cuve avec l'herbicide liquide Roundup WeatherMax avec la technologie Transorb 2 sur le « soja RoundUp Ready[®] 2 Xtend » a été examinée et étayée sous le numéro de demande 2010-1547 pour le produit M1691 Herbicide qui est, sur le plan agronomique, équivalent à l'herbicide Banvel II.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) a terminé l'évaluation de la présente demande et juge que les renseignements sont suffisants pour modifier l'homologation de l'herbicide Banvel II afin d'y inclure son application seul ou en mélange en cuve avec l'herbicide liquide Roundup WeatherMax avec la technologie Transorb 2 sur des variétés de soja ayant des caractéristiques de tolérance au dicamba et au glyphosate (c.-à-d. les variétés désignées par le nom de soja RoundUp Ready[®] 2 Xtend) pour étendre le spectre de suppression des mauvaises herbes.

References

PMRA Number	Reference
2041645	2011, Banvel II Herbicide (PCP No. 23957), Addition of Dicamba Tolerant Roundup Ready 2 Yield Soybeans - Use Pattern Already Under Review (Sub. No. 2010-1547), DACO: 0.8

ISSN: 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2014

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.